

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la réalisation d'un diagnostic RADON et d'un DTA pour l'école communale
- **RETIENT** la proposition de la société VERITAS pour un diagnostic RADON et d'un DTA pour l'école communale pour un montant hors taxe de **1 505 €** (mille cinq cent cinq euros hors taxe), soit **1 806 € TTC** (mille huit cent-six euros toutes taxes comprises)
- **INSCRIT** la dépense au BP 2025, Section de fonctionnement, chapitre 011, article 609
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Après discussion avec M. Benoît Goulfier et Mme Marine Le Guillouzic, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Pluzunet :

- **DECIDE** l'installation d'une clôture de type « clôture béton » selon le devis chiffré par les services techniques communaux pour un montant hors taxe de **2 748,91 €** (deux mil sept cent quarante-huit euros quatre-vingt-onze) soit **3 298,69 €** (trois mille deux cent quatre-vingt dix-huit euros soixante-neuf) Toutes Taxes Comprises
- **DECIDE** que l'installation sera réalisée en régie par deux agents communaux des services techniques selon un temps nécessaire estimé à deux semaines de 70 heures au taux horaire de **23.24 euros**, soit un total de main d'œuvre de **1 626.80 euros** (*voir délibération n° 24.11.05*)
- **INSCRIT** la dépense au BP 2025, en section de fonctionnement chapitre 011, article 615221
- **AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Il est enfin précisé que ce diagnostic peut faire l'objet d'aides et de financements par différents organismes et institutions qu'il conviendra de contacter si le Conseil Municipal approuve la réalisation du diagnostic présenté ici.

Après en avoir délibéré, considérant l'état toujours plus préoccupant de l'église de Pluzunet, et considérant le caractère indispensable à tout travaux de ce diagnostic, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe de réalisation des plans par l'entreprise Geo2Concept
- **APPROUVE** le principe de réalisation de cette mission de diagnostic par Madame Annabelle MUNSCH, Architecte des Patrimoines
- **DEMANDE** à Monsieur le maire de prendre attache avec toutes les institutions susceptibles d'apporter leur concours financier à la réalisation de ce diagnostic
- **AUTORISE** Monsieur le maire à réaliser toutes les démarches nécessaires et à déposer tout dossier de demande d'aide ou de subvention auprès des institutions et organisations concernées
- **PRÉCISE** que la signature définitive de la proposition de mission présentée ici interviendra dans un second temps, après que toutes les sources de financement aient été sollicitées ou obtenues.

Pour extrait conforme,

Le Maire



Monsieur le Maire propose de retenir le Crédit Agricole étant le moins-disant et appelle au vote :

- Pour : **10 (dont une procuration) ;**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**

Monsieur Noël LE CORRE ne prend pas part au vote.

Cet exposé entendu et après avoir voté, le Conseil Municipal de Pluzunet décide :

- **DE RETENIR** la nouvelle proposition du Crédit agricole pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de **125 000 € (Cent vingt-cinq mille euros) ;**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



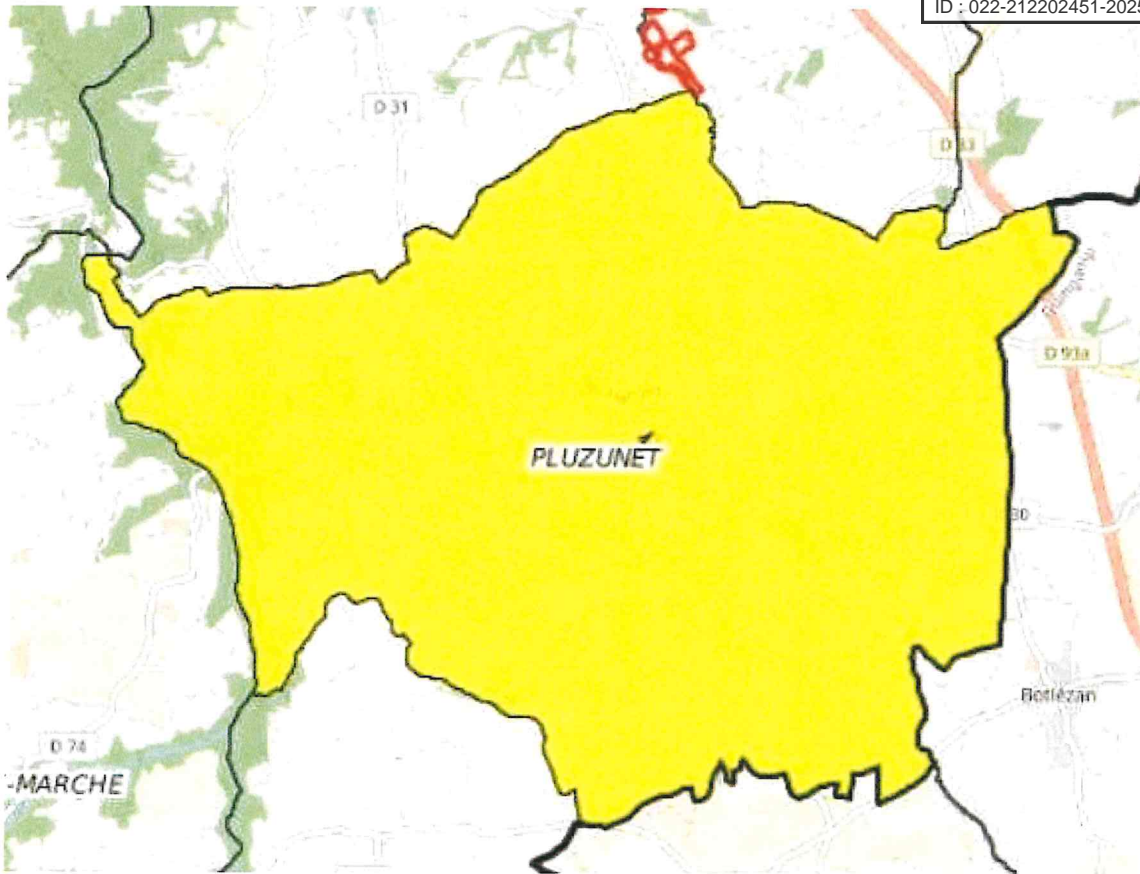
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE :

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 022-212202451-20250213-250205-DE



Tout le territoire de la commune, comprenant les espaces publics et agricoles (agrivoltaïsme), les bâtiments publics et privés, les bâtiments industriels, agricoles et professionnels, notamment :

⇒ Pour les projets de panneaux photovoltaïques :

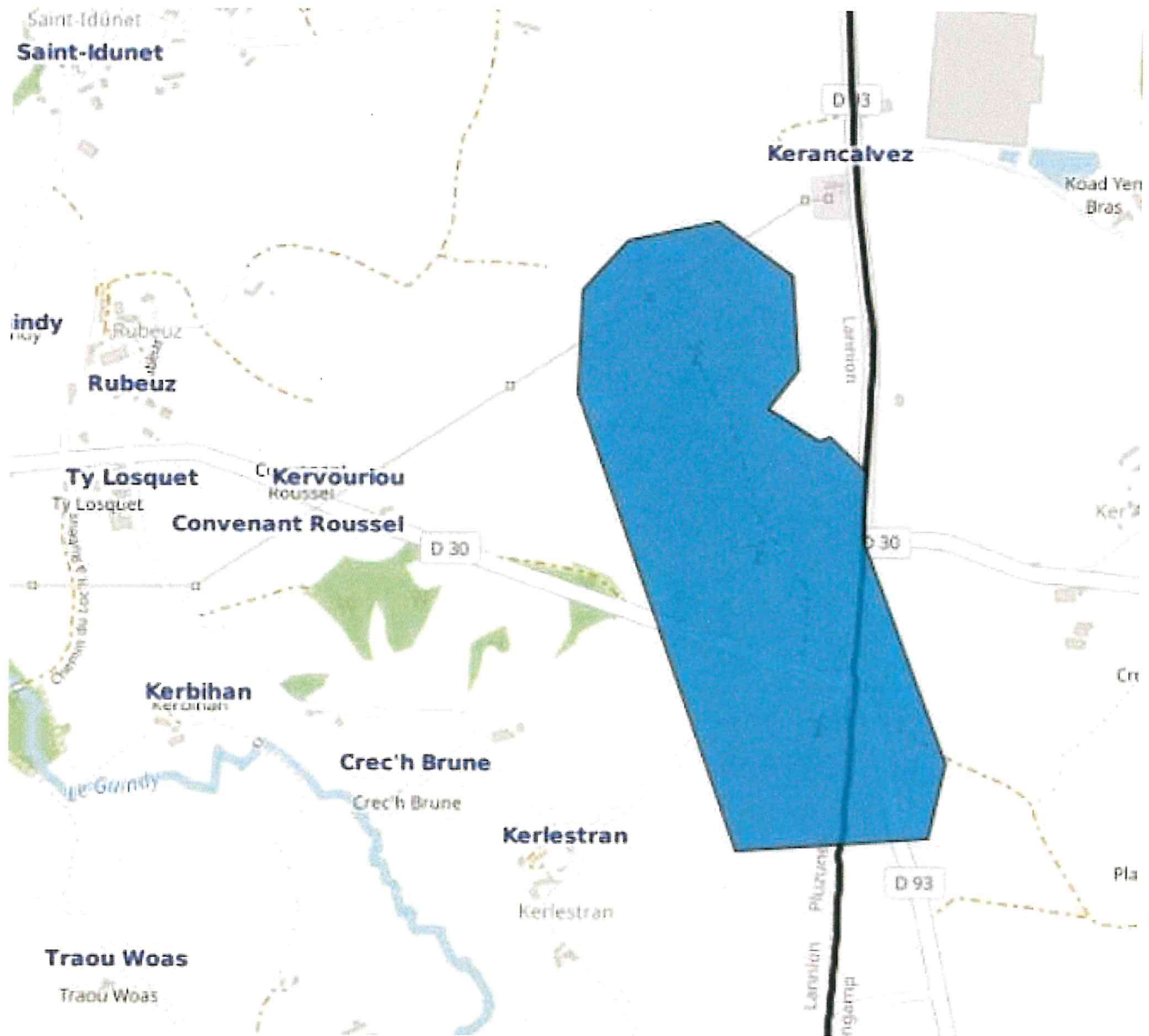
- Les bâtiments municipaux dont : salle polyvalente, école, centre culturel, hangar des services techniques, boulodrome, mairie, ancienne bibliothèque.
- Les bâtiments de l'usine de traitement et d'incinération des déchets.
- Les bâtiments artisanaux, agricoles.
- Les bâtiments privés

⇒ Pour les projets d'ombrières photovoltaïques : le parking de l'école, le parking de la rue des petits pavés, le parking de l'usine d'incinération et de traitement des déchets. A l'exclusion des sites suivants :

- La place du bourg (place Marc'Harit Fulup, l'église, le cimetière)
- Le fond de l'esplanade de l'école, ainsi qu'un passage de largeur de 4m menant vers la rue Louis Guégan, pour permettre la tenue de manifestations, le passage et les manœuvres de véhicules de grand gabarit.

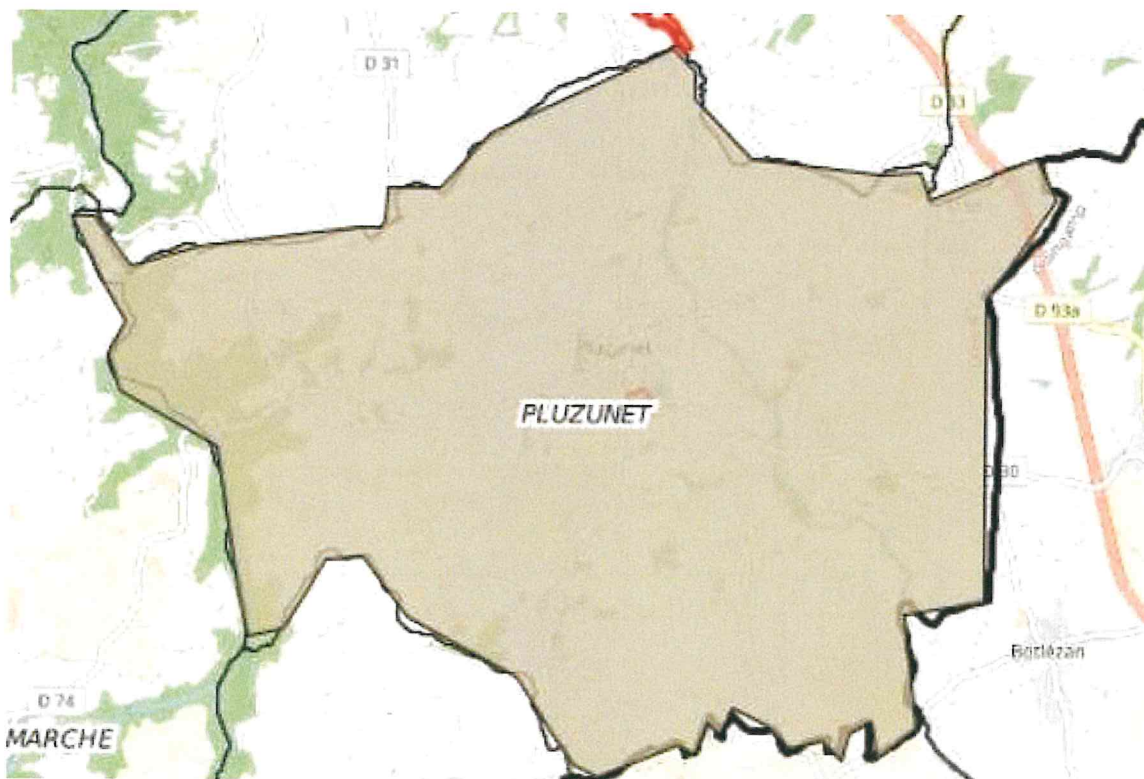
⇒ Une attention particulière sera accordée aux potentiels projets d'agrivoltaïsme, qui devront être envisagés de façon à ne pas se réaliser au détriment de la vocation première de la terre agricole qui consiste produire pour nourrir la population.

EOLIEN (RENOUVELLEMENT UNIQUEMENT)



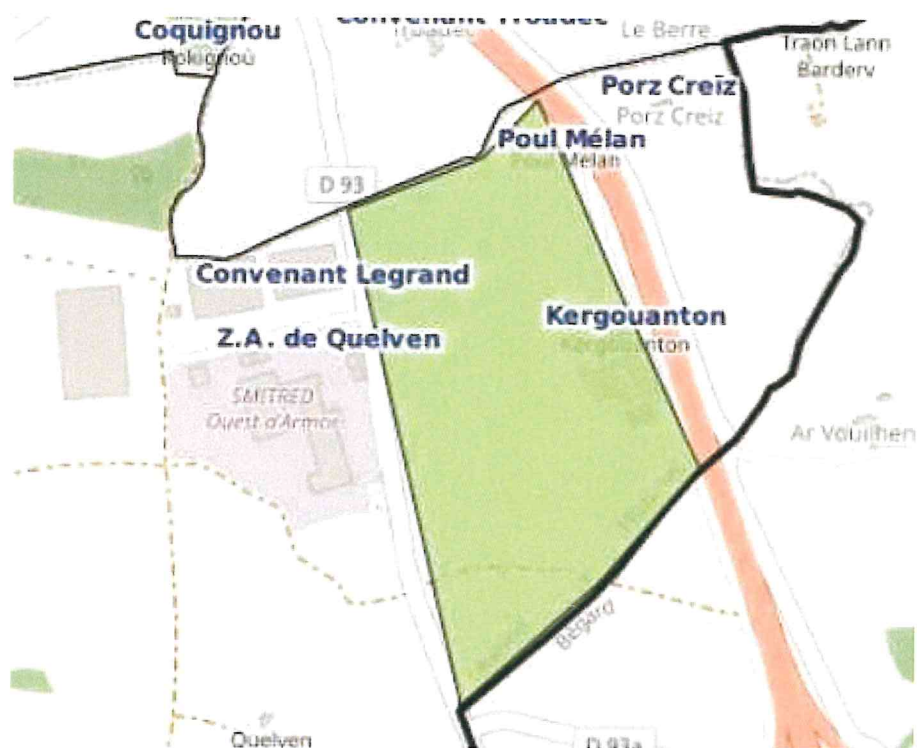
En renouvellement uniquement dans la zone existante, à l'exclusion de tout nouveau projet dans un autre secteur de la commune

GEOOTHERMIE



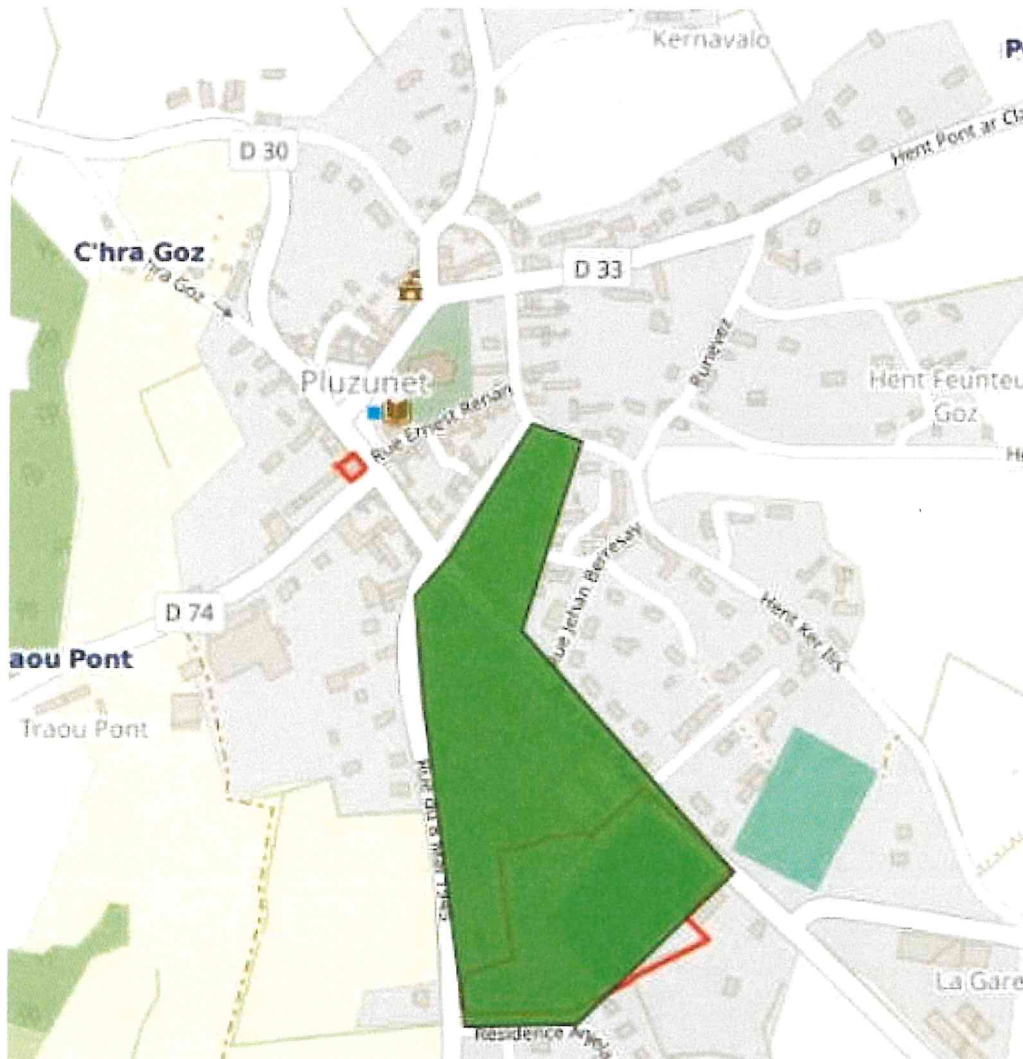
L'ensemble du territoire de la commune, dans le cadre de projets individuels ou professionnel

BIOGAZ – BIOMETHANE



A proximité du site de l'usine de traitement et d'incinération des déchets, sur des parcelles identifiées comme pouvant accueillir des projets à vocation énergétique. La commune de Pluzunet reste ouverte à des petits projets agricoles individuels.

BOIS – ENERGIE



Dans le cadre d'un projet public, implantation dans un secteur à proximité de l'école, du centre culturel et de la salle polyvalente pour le déploiement d'un réseau de chaleur.

Pas d'objection à des projets privés individuels, agricoles ou professionnels.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal de Pluzunet :

- **DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération
- **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à Mme la sous-préfète, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, ainsi qu'à Lannion-Trégor Communauté.

Pour extrait conforme,
Le Maire



